

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 JUIN 2023

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mercredi 28 juin 2023, à 19 h 15, au centre administratif de La Malbaie, à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Lucie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nancy Falardeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lynda Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du personnel			
	Mélanie Buteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jean-François Giroux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la communauté			
	Sylvain Beaudry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Émilie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Richard Gobeil	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Antoine Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Andréanne Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestionnaires			
	Simon Gagné, directeur général adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Michèle Moreau, secrétaire générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Elle s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous ont reçu la documentation. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

CA : 189-23

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2023 ET SUIVIS

CA : 190-23

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 21 mars 2023 tel que déposé.

Aucun sujet à aborder en suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Julie Richard est mandatée pour représenter l'équipe du personnel enseignant de l'école Laure-Gaudreault. Elle reprend les grandes lignes de leur demande de reconsidération du 21 juin dernier qui a été portée à l'attention des membres du conseil

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

d'administration avant la séance publique. Madame Richard demande que les membres du personnel enseignant de l'école Laure-Gaudreault puissent compter sur le soutien du conseil d'administration pour l'ajout d'une ressource enseignante à l'école Laure-Gaudreault en vue de l'année scolaire 2023-2024.

La présidente invite madame Martine Vallée, directrice générale, à présenter le contexte de l'organisation scolaire en vue de la prochaine rentrée. Cette dernière explique que la situation continuera d'être évaluée jusqu'à la rentrée. Il faut tenir compte des besoins de l'ensemble des établissements du centre de services scolaire et de la réalité de la pénurie de main d'œuvre. Madame Vallée ajoute qu'une somme de plus de 4 millions est décentralisée dans les écoles pour permettre d'ajouter des services complémentaires. Toutefois, pour 2023-2024, les écoles auront moins de marge de manœuvre que l'année précédente compte tenu que le plan de relance pendant la pandémie a donné accès à des mesures budgétaires qui ne sont pas renouvelées.

Madame Julie Richard reprend la parole pour souligner qu'il faut se méfier des ratios qui ne dessinent pas nécessairement un portrait fidèle de l'ensemble des classes et évoque l'épuisement de certains membres du personnel. Elle termine en réitérant sa demande de soutien et remercie les membres du conseil d'administration pour leur écoute.

La présidente donne ensuite la parole à madame Monique Brassard, présidente du Syndicat du personnel enseignant. Celle-ci appuie sans réserve les éléments apportés par madame Richard et fait valoir les préoccupations de ses membres par rapport à l'organisation scolaire pour la prochaine année. Elle souligne que plusieurs des décisions de l'employeur tiennent compte de la pénurie de main d'œuvre alors que la dernière année scolaire s'est relativement bien déroulée à cet égard. Madame Brassard profite de sa prise de parole pour questionner les règles de fonctionnement du conseil d'administration qui rendent difficiles les interventions des membres du public.

Madame Martine Vallée réitère que la pénurie de main d'œuvre constitue une préoccupation majeure et incontournable dans la prise de décision pour l'organisation scolaire. Et elle prend note du commentaire au sujet des règles de fonctionnement, lesquelles ont été élaborées pendant la pandémie et peuvent être modifiées par le conseil d'administration en tout temps.

CA : 191-23

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTRE POUR L'ADOPTION D'UN
BUDGET DÉFICITAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a reconnu que la situation financière précaire du Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC) découle d'un financement inadéquat et non pas d'une gouvernance ou d'une administration déficiente;

CONSIDÉRANT que cette problématique d'équité dans le financement a été reconnue par le Vérificateur général du Québec dans son rapport sur le financement des commissions scolaires de novembre 2017;

CONSIDÉRANT que des travaux sont toujours en cours au MEQ pour réviser certains aspects du modèle de financement des centres de services scolaires et régler la situation d'iniquité du modèle actuel;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2016-2017, le CSSDC obtient annuellement une autorisation ministérielle pour l'adoption d'un budget déficitaire, et ce, sans obligation de dépôt d'un plan de redressement;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le CSSDC à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus ;

CONSIDÉRANT que le CSSDC prévoit adopter un budget pour l'exercice 2023-2024 dont les dépenses excèdent les revenus de 630 525 \$;

CONSIDÉRANT que le CSSDC ne dispose d'aucun surplus disponible pour appropriation;

CONSIDÉRANT la présentation du budget au comité de répartition des ressources le 13 juin 2023, au comité de vérification le 21 juin 2023 et au conseil d'administration le 28 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Dufour et **RÉSOLU** unanimement qu'une demande soit déposée au ministre de l'Éducation pour autoriser le Centre de services scolaire de Charlevoix à adopter un budget qui dépasse la limite d'appropriation de l'excédent accumulé de 630 525 \$ pour l'année scolaire 2023-2024 et qu'une copie de la présente soit envoyée à la députée de Charlevoix-Côté-de-Beaupré, madame Kariane Bourassa.

CA : 192-23**ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3)*, le Centre de services scolaire de Charlevoix doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 630 525 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation au ministre pour l'adoption d'un budget déficitaire sera déposée;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 3 685 986 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 39 751 873 \$;
- Un nombre de 20 858 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Le taux de 0,09730 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

CONSIDÉRANT la présentation du budget au comité de parents;

CONSIDÉRANT le dépôt du cadre budgétaire interne 2023-2024 et du budget au conseil d'administration;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Antoine Laflamme et **RÉSOLU** unanimement de :

ADOPTER le cadre budgétaire interne 2023-2024 tel que déposé;

ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 68 936 140 \$ et des dépenses de 69 566 665 \$ pour un résultat financier déficitaire de 630 525 \$, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du ministre pour l'adoption d'un budget déficitaire;

TRANSMETTRE copie de ce budget au ministre de l'Éducation.

CA : 193-23

**NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU TRAITEMENT
DES PLAINTES EN VERTU DE LA LOI SUR LE PROTECTEUR
NATIONAL DE L'ÉLÈVE**

CONSIDÉRANT l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* stipulant que la personne responsable du traitement des plaintes est désignée parmi les membres du personnel du centre de services scolaire par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le Décret 621-2023 prévoyant l'entrée en fonction de la personne responsable du traitement des plaintes au 28 août 2023;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par la secrétaire générale en matière de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

NOMMER madame Michèle Moreau, secrétaire générale, à titre de personne responsable du traitement des plaintes en vertu de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* à compter du 28 août 2023.

CA : 194-23

APPROBATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027

CONSIDÉRANT l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet que chaque centre de services scolaire approuve, sur la proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ), un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le CERÉ au cours de l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT les consultations réalisées, conformément à l'article 193.8 de la *Loi sur l'instruction publique* auprès du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du comité consultatif de gestion, des conseils d'établissement et des membres du personnel;

CONSIDÉRANT le dépôt du PEVR 2023-2027 du Centre de services scolaire de Charlevoix;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Buteau et **RÉSOLU** à l'unanimité de :

APPROUVER la proposition de Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 telle que déposée;

TRANSMETTRE ce Plan au ministère de l'Éducation d'ici le 14 juillet 2023.

CA : 195-23

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT POUR LA FORMATION À DISTANCE À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix a signé un contrat avec l'entreprise Diplômatiqc en 2019 pour offrir de la formation à distance à la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été renouvelé l'année suivante pour une durée de 3 ans et vient à échéance le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT la volonté du centre de services scolaire de continuer à offrir de la formation à distance à la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Diplômatiqc a cédé ses droits à l'entreprise 9249-9219 Québec inc. faisant affaire sous la raison sociale ChallengeU;

CONSIDÉRANT que la démarche de négociation réalisée au cours des derniers mois a permis d'en arriver à une entente à la satisfaction des parties;

CONSIDÉRANT que l'entente couvre une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} juillet 2023, pour un montant total estimé à 2 941 222 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT que le montant total du contrat à être renouvelé dépasse le seuil d'appel d'offres public des organismes publics établi en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que l'article 13 alinéa 4 de cette loi prévoit qu'un contrat de gré à gré peut être conclu lorsque l'organisme public estime qu'il lui sera possible de démontrer qu'un appel d'offres public

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

ne servirait pas l'intérêt public, notamment par la publication d'un avis d'intérêt ;

CONSIDÉRANT l'avis d'intérêt publié le 10 mai 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucun prestataire de services rencontrant les critères n'a répondu à cet avis d'intérêt;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la direction du Service de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 146 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*, le conseil d'administration doit autoriser tout contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public conclu de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ par madame Andréanne Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de :

AUTORISER la conclusion d'un contrat de gré à gré avec l'entreprise 9249-9219 Québec inc. faisant affaire sous la raison sociale ChallengeU pour offrir de la formation à distance à la formation générale des adultes pour une durée initiale de deux (2) ans au montant estimé à deux millions neuf cent quarante et un mille deux cent vingt-deux dollars (2 941 222 \$), excluant les taxes;

AUTORISER madame Martine Vallée, directrice générale, à signer le contrat à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire de Charlevoix.

CA : 196-23

APPROBATION DE LA LISTE DES PROJETS 2023-2024 DANS LE CADRE DES MESURES EN MAINTIEN D'ACTIFS

CONSIDÉRANT les mesures 50621 – *Maintien des bâtiments* et 50622 – *Résorption du déficit d'entretien* octroyées au Centre de services scolaire de Charlevoix dans ses paramètres de financement 2023-2024;

CONSIDÉRANT la liste des projets 2023-2024 déposée aux membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation de la régisseuse et du directeur des ressources matérielles et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Garneau et **RÉSOLU** unanimement de :

APPROUVER la liste suivante des projets de maintien d'actifs 2023-2024 pour la mesure 50 621 - *Maintien des bâtiments* au montant de 4 919 142 \$ et la mesure 50 622 – *Résorption du déficit d'entretien* au montant de 648 966 \$:

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- Rénovation du drainage et du stationnement à l'école Dominique-Savio;
- Réfection de la salle mécanique à l'école Saint-Pierre;
- Rénovation de la toiture à l'école Saint-Pierre;
- Rénovation de planchers à l'école secondaire du Plateau;
- Plan et devis- Réfection de la salle mécanique à l'école secondaire du Plateau;
- Plan et devis -Rénovation du drainage et des stationnements à l'école Saint-Pierre;
- Réfection de la marquise – rénovation intérieure à l'école secondaire du Plateau;
- Rénovation des blocs sanitaires à l'école des Eaux-Vives;
- Rénovation de la cour à l'école Laure-Gaudreault;
- Rénovation du drainage et des stationnements à l'école Marie-Victorin phase 2.

CA : 197-23

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : NOMINATIONS ET FIN DE MANDATS

CONSIDÉRANT l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que les membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT que des processus de désignation doivent être tenus deux (2) années sur trois (3) pour permettre, chaque fois, la désignation de deux (2) ou trois (3) membres de chaque catégorie ;

CONSIDÉRANT que pour le premier conseil d'administration, une partie des membres avait un mandat d'une durée de deux (2) ans et l'autre partie, d'une durée de trois (3) ans afin de permettre l'alternance des mandats ;

CONSIDÉRANT que les mandats viennent à échéance le 30 juin 2023 pour les membres parents du district no 1 (Les marées montantes), du district no 3 (Valléemont) et du district no 4 (Plateau), pour les membres du personnel d'encadrement et du personnel professionnel non enseignant, ainsi que pour trois (3) membres de la communauté :

- un membre possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- un membre du milieu communautaire, sportif ou culturel;
- un membre du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;

CONSIDÉRANT que deux (2) postes de membres du personnel sont vacants depuis le 1^{er} juillet 2022, soit les membres du personnel de soutien et du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures s'est tenu afin de combler les postes dont le mandat se termine le 30 juin 2023 et ceux qui sont vacants depuis juillet 2022;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que mesdames Patricia Guay, Brigitte Lavoie et Lucie Maltais ont été désignées comme membres parents;

CONSIDÉRANT que monsieur Tristan Lussier a été désigné pour représenter le personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel de candidatures, les membres parents et membres du personnel ont tenu une séance de cooptation le 5 juin dernier pour combler les trois (3) postes des membres de la communauté;

CONSIDÉRANT que madame Sandra Fortin, monsieur Antoine Laflamme et madame Aurélie Savard ont été désignés comme membres de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'aucune candidature n'a été reçue pour les membres du personnel de soutien, du personnel enseignant et du personnel professionnel non enseignant;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de :

DÉSIGNER madame Patricia Guay (district no 3 - Valléemont), madame Brigitte Lavoie (district no 4 - Plateau) et madame Lucie Maltais (district no 1 - Les Marées montantes) comme membres parents pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2026;

DÉSIGNER monsieur Tristan Lussier à titre de membre du personnel d'encadrement pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2026;

DÉSIGNER madame Sandra Fortin à titre de membre de la communauté du milieu communautaire, sportif ou culturel pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2026;

DÉSIGNER monsieur Antoine Laflamme à titre de membre de la communauté avec une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2026;

DÉSIGNER madame Aurélie Savard à titre de membre de la communauté du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 30 juin 2026;

SOULIGNER l'engagement et la collaboration des membres qui terminent leur mandat de trois (3) ans le 30 juin 2023, soit madame Nancy Falardeau (membre parent), madame Mélanie Buteau (membre du personnel professionnel non enseignant), monsieur Sébastien Garneau (membre du personnel d'encadrement), madame Émilie Dufour (membre de la communauté) et monsieur Richard Gobeil (membre de la communauté).

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La présidente donne la parole à monsieur Érick Sullivan qui veut savoir comment chemine le dossier du transport scolaire et quelles sont les prochaines étapes.

Madame Martine Vallée, directrice générale, explique que le dossier a été abordé en séance préparatoire avec les membres du conseil d'administration. Le comité consultatif de transport scolaire, dont fait partie monsieur Sullivan, sera de nouveau saisi des différentes options à l'automne et le sujet devrait être à l'ordre du jour de la séance publique du conseil d'administration prévue en octobre prochain.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière aura lieu le mercredi 30 août 2023, à 19 h 15, à l'école des Eaux-Vives.

CA : 198-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40, **IL EST PROPOSÉ** par madame Andréanne Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée, les points à l'ordre du jour ayant tous été traités.

Lucie Maltais, présidente

Michèle Moreau, secrétaire générale